



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Parcs à thème

Question écrite n° 39040

Texte de la question

Mme Annie Genevard attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie sur les exploitants de parcs. Les parcs à thème seraient autorisés à rouvrir le 19 mai 2021 mais sans les attractions qui, elles, ouvriraient le 9 juin 2021. Alors que l'obligation de présentation d'un pass sanitaire à l'entrée des sites au-delà de 1 000 visiteurs semble à l'étude, les exploitants de parcs dénoncent une mesure, qui, si elle était mise en œuvre, serait injustifiée et inapplicable car les sites de loisirs ne peuvent et ne doivent pas être assimilés aux « grands évènements » tels que les matchs, tournois, festivals et concerts. La gestion des flux des visiteurs est de fait très différente de celle qui caractérise les grands évènements. De plus, la contrainte liée au pass sanitaire inquiète les gérants de ces parcs à thème qui craignent que le retard pris au démarrage de la vaccination empêche les familles de se rendre dans les parcs. La sécurité sanitaire est bien sûr la priorité des exploitants. L'an passé, grâce à un protocole sanitaire strict, aucun *cluster* ne fut à déplorer. Dès lors, afin que les sites de loisirs puissent continuer à apporter des émotions aux nombreuses familles, tout en conservant leur rôle majeur d'acteur de la vie économique locale, elle souhaite inciter le Gouvernement à renoncer à la mise en place d'un pass sanitaire pour visiter les parcs à thème.

Texte de la réponse

Les entreprises de loisirs et parcs à thèmes sont des acteurs particulièrement impactés par la crise sanitaire. Si à partir du 19 mai, l'ouverture des parcs a été réalisée sans leurs attractions, ces dernières ont été rendues accessibles depuis le 9 juin avec une jauge de 5000 personnes maximum par établissement. Depuis le 30 juin, les parcs n'étaient plus soumis à des limites de jauge. Les visites s'effectuaient dès lors en toute liberté, le port du masque restant obligatoire à partir de 11 ans, ainsi que l'application de jauges de 50% en intérieur, dans le strict respect des gestes barrières. Chaque établissement étant spécifique, il leur était possible d'adapter ces règles aux réalités du terrain, en conservant bien évidemment comme priorité la sécurité sanitaire des visiteurs. Depuis le 21 juillet et suite à la reprise épidémique et à l'annonce du Président de la République, le passe sanitaire est nécessaire dès l'âge de 12 ans afin d'accéder aux lieux de loisirs et de culture (dont les parcs à thèmes) rassemblant plus de 50 personnes. A partir du mois d'août, ce dispositif sera étendu à d'autres activités telles que les cafés, restaurants, établissements médicaux et transports de longue distance. Le passe sanitaire trouvera alors à s'appliquer dès la présence d'une seule personne, qu'elle soit cliente, usagère ou salariée. Ces mesures ont été prises afin d'encourager les vaccinations et relancer l'activité, notamment des professionnels du tourisme, grâce à la facilitation des déplacements des personnes vaccinées (françaises comme étrangères). Ainsi, tout ressortissant étranger vacciné sera autorisé à entrer sur le sol français, y compris s'il vient d'un pays classé rouge (où le virus circule activement et les voyages ne sont normalement autorisés que pour motifs impérieux). Ces mesures devraient permettre à terme d'endiguer les arrêts brutaux dommageables aux professionnels du tourisme, tels que vécus lors des différents confinements. Les entreprises de loisirs et les parcs à thèmes permettent aux jeunes comme aux moins jeunes de se ressourcer dans des cadres uniques. Ces établissements jouent un rôle déterminant dans l'offre touristique de nos territoires. C'est cet optimisme, ce besoin de se ressourcer, de se dépayser et de rêver que nous souhaitons continuer à soutenir, grâce notamment aux aides d'Etat, comme à travers le prochain plan de reconquête annoncé par le Président de la

République le 2 juin 2021.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Genevard](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39040

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

Ministère attributaire : [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mai 2021](#), page 4188

Réponse publiée au JO le : [14 septembre 2021](#), page 6863